**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS:** MALI

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL :** ANNUEL

**ANNEE DE RAPPORT:** 2021

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet :** Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali  **NuméroProjet / MPTF Gateway:PBF/MLI/A-3** | |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”):**  Fonds fiduciaire pays  Fonds fiduciaire régional  **Nom du fonds fiduciaire:** | **Type et nom d’agence récipiendaire:**  **OHCHR (Agence coordinatrice)**  **ONU-FEMMES**  **PNUD**  **INTERPEACE** |
| **Date du premier transfert de fonds:** 9 mars 2020  **Date de fin de projet:** 8 aout 2022  **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre?** Non | |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF:**  Initiative de promotion du genre  Initiative de promotion de la jeunesse  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)  Projet transfrontalier ou régional | |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):**  **Agence récipiendaire Budget**  OHCHR$ 1,026,157.82  ONU-FEMME$ 987,384.08  PNUD$ 1,000,017.72  INTERPEACE$ 986,440.36  Total:$ 3,999,999.98  Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet: 56 % (sur le budget global) et 75 % (sur la première tranche)  \*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\*  **Budgétisation sensible au genre:**  Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: $ 987,384.08  Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes: $ 834,643 | |
| **Marquer de genre du projet: GM2**  **Marquer de risque du projet: 1**  **Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »): (1.2) Etat de droit** | |
| **Préparation du rapport:**  Rapport préparé par: OHCHR comme agence lead  Rapport approuvé par: Directeur Bureau OHCHR du Mali  Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport: Oui | |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT:***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*
* *Veuillez inclure des considérations, ajustements et résultats liés au COVID-19 et répondez à la section IV.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

***Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères):***

La 2ème année du projet reste marquée par l’instabilité politique grandissante (second coup d’Etat et mise en place d’un nouveau gouvernement), l’insécurité qui se propage vers le Sud du pays et par la crise sanitaire qui continuent à avoir un impact sur la mise en œuvre de tous les résultats. Les réalisations du projet accusent un retard mais les résultats peuvent encore être atteints.

Malgré ce contexte difficile, les progrès suivants ont été réalisés en 2021 :

* Les données du baromètre analysées par les communautés et les acteurs de la justice; un atelier de réflexion sur les résultats des différentes analyses organisé.
* La compréhension des défis du système judiciaire et des besoins des femmes et des jeunes assurée à travers l’analyse des informations du baromètre participatif et du dialogue multi-acteurs inclusif (2732 personnes dont 48% femmes).
* Les connaissances sur le genre et les droits humains des 143 acteurs de la justice formelle et informelle (dont 56 femmes) améliorées.
* 7 CCS installés dans les régions de Ségou et Mopti, 2 CCS supplémentaires à Femaye et Yasso.
* Une centaine de COFOs communales redynamisées.
* La confiance entre les membres de 100 Commissions Foncières et les 7 juridictions ciblées redynamisée.
* Les besoins des commissariats et brigades territoriales identifiés par des études ; un appui technique fourni à la Direction Nationale de Justice militaire pour la relecture du Code de Justice militaire du Mali.
* Un comité d’avocats experts constitué au sein du Barreau pour l’assistance juridique aux victimes des violations des droits de l’homme.
* Des cadres de concertation entre les acteurs de la justice, la sécurité et la société civile lancés à Mopti et à Ségou.
* La CNDH dotés d’un outil informatique de recueil des plaintes.

***Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères):***

* Des ateliers de restitutions et de validation des données de la phase de dialogue multiacteurs.
* L’appui à la mise en œuvre des initiatives impliquant les femmes suite au dialogue multiacteurs.
* Le démarrage de la consultation sur l’analyse de la prise en compte du genre et des droits humains.
* La finalisation des études situationnelles locales sur les cas des conflits intercommunautaires.
* L’appui aux organes de redevabilité internes et aux points focaux genre de la sécurité et de la justice.
* L’appui à la mise en œuvre des plans d’actions des CCS et les activités de sensibilisation des populations sur les droits de l’homme et la lutte contre la corruption.
* Formation des acteurs de la justice et de sécurité sur base des constats des études/analyses réalisés.
* La finalisation de l‘élaboration de la stratégie d‘assistance légale et de la stratégie de protection des victimes.
* La tenue de l’atelier de validation de l’avant-projet de code de justice militaire
* L’appui au Barreau, aux OSC d’assistance légale et aux One Stop Centers.
* L‘appui à la CNDH pour l’élaboration et la publication d’un rapport thématique sur l’accès à la justice.
* L‘appui au renforcement du cadre de concertation entre la CNDH et les organisations locales.

***POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :***

***Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet.(limite de 1500 caractères):***

Dans le cadre de la collaboration entre population et acteur de la justice, après une consultation dans le cercle de Niono sur la collaboration entre acteurs de la justice et les justiciables le président de la Jeunesse locale de Niono a entrepris de rapprocher les populations de la chaine judiciaire, plus particulièrement la police. Après avoir tenu des rencontres de sensibilisation lors desquelles il a fait appel à la police pour parler aux jeunes, il a organisé un tournoi de football entre jeune et police afin de rapprocher les différentes parties.

Un changement important peut être noté en ce qui concerne la reconnaissance des Commissions foncières (CoFos) par les tribunaux de Bla, San et Djénné. Cela s’est traduit par l’homologation des procès verbaux de conciliation des CoFos à propos de conflits fonciers entre les communautés. En conséquence, ces litiges ne pourront plus faire l’objet de poursuites devant ces juridictions car celles ci considèrent que les conflits sont reglés. Dans ce cas, 46 conflits liés au foncier ont été résolus sur 76 procès verbaux soumis par les CoFos aux juridictions citées. Il faut souligner la contribution des femmes à la résolution de ces conflits à travers leur participation active dans ces CoFos.

Avec la mise en place d’une base de données constituant un système d'information, permettant un traitement plus efficace de l’ensemble des requêtes liées aux plaintes et à la surveillance des centres de détention et des détenus, la CNDH est maintenant en mesure de mieux prendre en charge des dossiers qui lui ont été confiés.

***En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (limite de 2000 caractères):***

La reconnaissance des CoFos par les tribunaux démontre aussi la consolidation de la confiance entre les communautés et le système de justice formelle. Elles ont concilié leurs mécanismes de résolution des conflits fonciers auquelles elles sont attachées, et l’utilisation de mécanismes formels comme les Cofos.

A titre illustratif, on peut citer le témoignage du président du Cofo de Orodou (Cercle de Djénné): *« Je me nomme Endè Gouro Pelcoulba, Président de la commission foncière d’Orodou. Le litige foncier dont je vous parle remonte à plusieurs années. Ce litige a été solutionné par notre CoFo mise en place, formée et outillée par le projet mis en œuvre par le PNUD et ONU Femmes. Le conflit a opposé messieurs les héritiers de Seiny Pelcouliba qui était propriétaire d’un terrain de 5 ha et Oumar Sangalba qui est emprunteur dudit terrain. L’objet du litige était la confusion de modalité d’attribution de la terre (prêt versus donation).*

*Depuis plus de vingt ans, Seiny Pelcouliba, avait prêté une parcelle de 5ha à Oumar Sangalba qui l’exploitait sans une réclamation de la part de Seiny compte tenu de la confiance qu’il portait à Oumar. Après le décès de Seiny en 2020, les fils de Seiny ont essayé de récupérer les terres par leur père. Mais Oumar leur a fait savoir que les 5 ha de terre lui avaient été donnés et il n’est pas prêt a céder cette parcelle. C’est alors que le plus âgé des enfants de Seiny avait convoqué Oumar chez le président de la commission foncière pour conciliation. Une première tentative de conciliation des deux parties a eu lieu le 5 avril 2021 à Orodou. Après l‘échec de la conciliation soutenu par un PV, une deuxième rencontre de conciliation fut convoquée le 20 avril 2021 soutenue par un PV aussi. Ce jour, hormis les membres des commissions foncières, d’autres personnes ressources furent invitées pour appuyer les membres dans la conciliation. Malgré les témoignages des vieux proches du défunt, Oumar est resté sur sa position. C’est comme ça que la commission à fait recours aux us et coutumes en demandant aux deux protagonistes de jurer sur le lieu sacré du village. Oumar a alors reconnu son tort et a demandé pardon. Voilà comment la commission foncière est parvenue à régler le conflit sans passer par la justice. Nous ne cesserons pas de remercier le projet pour son soutien au village »*.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin: janvier-juin ; pour les rapports de novembre: janvier-novembre ; pour les rapports finaux: durée totale du projet). Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On trackwithpeacebuildingresults” -fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer. Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1: Les causes de l’impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Ségou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **on track**

**Résumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

La compréhension commune des défis du système judiciaire et des besoins spécifiques des femmes et des jeunes a été assurée à travers l’analyse des informations issues du baromètre participatif et du dialogue multi-acteurs inclusif à Niono, San, Ségou, Djénné, Bandiagara et Mopti. Cette action a impliqué au total 2732 personnes dont 48% femmes.

Les données du baromètre collectées en décembre 2020 ont été analysées par les communautés et les acteurs de la justice au niveau de chaque cercle d’intervention. Ainsi, 6 ateliers d’analyse se sont tenus avec 193 participants, dont 21% de femmes. A l’issu de ces ateliers, un atelier d’engagement et d’analyse (des données du baromètre et des résultats des analyses et recommandations des 6 cercles) a eu lieu avec un groupe de réflexion (appelé le comité de suivi du baromètre) au niveau national à Bamako. Le comité de suivi est un organe composé des représentants de différents ministères, d’acteurs de la justice, d’universitaires et d’acteurs de la société civile qui suit la mise en œuvre du baromètre et apporte des réflexions pour son orientation.

L’enquête du baromètre a démontré un fossé entre la justice et les justiciables. Si plus de la moitié (soit 59%) des 2276 personnes enquêtées affirment connaitre le tribunal le plus proche de leur localité, seuls 12,6% d’entre eux pensent qu’il y’a assez de communication entre les acteurs de la justice et les justiciables. Cette situation s’explique, entre autres, par l’usage du français, comprise par peu de gens, et du langage juridique, difficile même à comprendre par certains intellectuels. Ces facteurs poussent les populations à se tourner vers les légitimités traditionnelles pour leurs besoins de justice. 67,8% des personnes qui connaissent la localisation des juridictions, se tournent en premier vers les chefs de villages pour porter plainte ou pour avoir des informations (les femmes se tournent majoritairement vers le chef de village à 71,8%). Selon les participants aux différents ateliers, en plus de la faible communication entre la justice et les justiciables, il y a un langage et des pratiques dans les vestibules des chefs de villages qui encouragent à se tourner vers ces autorités en cas de conflits. La saisine des autorités coutumières est plus facile et préserve les liens sociaux, chose qui est centrale pour les communautés. Pour les participants aux ateliers d’analyse, ce choix s’explique donc par la méfiance et la peur envers le système judiciaire, les pesanteurs socio-culturelles, l’absence des magistrats dans certaines localités et l’insécurité.

Majoritairement, les personnes consultées (65,4%) se sentent fortement en insécurité quand elles circulent pour leurs tâches quotidiennes (70% des femmes ont ce sentiment). Cette perception est relativement à proportion égale en fonction du milieu géographique. 62,1% des personnes en milieu urbain et 6.,2% des personnes en milieu rural ont ce fort sentiment d’insécurité. Aussi, l’insécurité est perçue comme l’un des éléments majeurs favorisant l’impunité dans le centre. 60,9% des personnes consultées pensent que l’insécurité contribue fortement à l’augmentation de l’impunité dans leurs localités.

Pour résumer, le progrès fait en 2021 pour le résultat 1 a permis de connaître et analyser les perceptions des populations vis-à-vis les acteurs de la justice formelle ensemble avec les bénéficiaires, de comprendre les raisons pour lesquelles les populations se tournent vers la justice informelle et de les inclure dans la recherche des solutions.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

La dimension genre est pleinement intégrée dans les méthodologies en ce qui concerne le choix des participants pour l’élaboration du baromètre, l’administration du questionnaire et la participation aux séances de dialogue en respectant l’aspect genre. A cet effet, les besoins et les perceptions des femmes ressortent de manière transversale dans toutes les questions du baromètre. L‘échantillon des personnes enquêtées dans le cadre du baromètre est représentatif de la population des communes de mise en œuvre du baromètre. En outre, 51% des participants aux différents espaces de dialogue sont des femmes et des focus groupes exclusivement féminins ont été organisés pour permettre aux femmes de prendre la parole plus aisément dans un espace sécurisé. Également, lors des ateliers d’analyse, les besoins spécifiques des femmes ont été pris en compte en mettant notamment le focus sur les violences subies (dépossession de l’héritage, problèmes liés aux VBG…) et les solutions trouvées. A la longue, il s’agira de capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises du comment les femmes font face à des problèmes de justice et à les partager avec d’autres femmes d’autres localités tout en tenant compte des contextes.

**Résultat 2:Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d’une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l’impunité dans les régions de Ségou et Mopti.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat :**on track**

**Résumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

En appui aux institutions formelles, deux études situationnelles ont été conduites afin de faire une analyse détaillée des besoins des juridictions civiles, des commissariats et des brigades territoriales et des plans d’actions d’appui élaborés et validés. La révision du code de justice militaire a été appuyé afin de rendre la justice militaire malienne plus efficace.

Par rapport à l’appui aux mécanismes informels de gestions et prévention des conflits, 100 CoFos ont été redynamisées. En parallèle, des actions visant à renforcer la confiance entre les FSD et les populations ont été appuyé à travers la mise en place des Comités communaux Consultatifs de Sécurité (CCS), 7 CCS - composés de 129 personnes (dont 19 femmes et 13 jeunes hommes) - sont fonctionnels et mettent en œuvre leurs plans à Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné, Yasso et Femaye. 190 acteurs (dont 50 femmes et 40 jeunes hommes) ont participé aux 4 ateliers organisés pour la réalisation de l’analyse participative. 7767 personnes ont été sensibilisées sur l’importance et le rôle des CCS (dont 17% de femmes).

S’agissant de l’appui à la redynamisation des CoFos communales, 463 membres de 100 CoFos dans les cercles de Ségou, Bla, Niono, San, Djénné, Bandiagara et Mopti sont renforcés sur les thématiques en relation avec leurs rôles selon les textes et lois existants (dont 49 femmes, 42 jeunes hommes et 12 jeunes femmes). 72 conflits liés au foncier dont 46 ont été gérés en conciliation et 16 dossiers sont en cours d’examen. Les acteurs de la justice de Mopti, Bandiagara et Djenné (27 personnes dont 5 femmes, 4 jeunes hommes et 1 jeune femme) ont été renforcés sur le rôle des CoFos et les conditions d’homologation des procès verbaux.

Les connaissances de 143 acteurs de la justice formelle et informelle (dont 56 femmes) ont été améliorées sur le genre, les droits humains et les besoins stratégiques des femmes. 80 acteurs de la chaine pénale (dont 30 femmes) ont des connaissances accrues sur le genre, les droits humains et les besoins stratégiques des femmes.

158 campagnes de sensibilisation (121 à Ségou et 37 à Mopti) sur les mécanismes formels et informels de gestion des conflits ont été réalisées qui ont touché 4824 personnes (dont 1326 femmes, 1136 jeunes hommes et 930 jeunes femmes) de Ségou et à 769 personnes (187 femmes, 158 jeunes hommes et 99 jeunes femmes) de Mopti. Les radios de proximité ont diffusé des sketches sur le rôle des CoFos dans la gestion du foncier agricole dans les cercles de Niono, Ségou, San, Mopti et Bandiagara en langues vernaculaires. Au moins 153 CoFos ont été dotés en équipements pour la géolocalisation et le dimensionnement des parcelles.

La contractualisation de l’étude du degré de prise en compte des droits humains et du genre dans le fonctionnement de la chaine pénale est en cours après plusieurs relances de l’appel, faute de candidatures qualifiées. Les progrès des organes de redevabilité interne et de leurs points focaux genre ne sont pas encore constatés, à cause des contraintes qui ont retardé la signature des contrats de ces deux ministères. Leurs actions sont en cours.

Pour résumer le progrès pour le résultat 2, des appuis ont été fournis aux acteurs de la justice afin de renforcer leur efficacité. La confiance entre les CoFos et les juridictions se construit progressivement à travers l’homologation des PV, grâce aux actions de sensibilisation et de renforcement des capacités sur les mécanismes de gestion et de prévention des conflits et des actions visant à renforcer la confiance entre les FSD et les populations.

.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat:** *(*Limite de 1000 caractères*)*

13 jeunes hommes et 19 femmes participent dans les CCS grâce aux actions de plaidoyer auprès des acteurs institutionnels (les autorités administratives, les élus communaux, les FDS et les autorités religieuses et coutumières).

La question des droits d’accès et de gestion des ressources foncières des femmes et des jeunes est centrale dans les messages d’information et de sensibilisation auprès des acteurs étatiques et traditionnels à travers les radios communautaires, dialogues communautaires, débats dans les écoles et au niveau des mairies, la production des capsules vidéos et spots pour mieux convaincre les acteurs du rôle des jeunes et femmes dans les CCS y compris les personnes vivants avec un handicap.

Ainsi, 224 participants membres des CoFos (dont 66 femmes) sont renforcés sur le plaidoyer et lobbying sensibles au genre, la mobilisation sociale et citoyenne. Pour sensibiliser la population et obtenir les soutiens des autorités administratives sur certaines pratiques qui défavorisent les femmes et les jeunes, dix plans de plaidoyer/lobbying sont mis en oeuvre et suivi dans les 7 cercles d’intervention du projet (211 participants dont 22 femmes).

**Résultat 3:L’accès à la justice des populations du centre du Mali est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l’impunité est assurée.**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat:**on track**

**Résumé de progrès:** (Limite de 3000 caractères)

La conception de la stratégie d’assistance légale et de la stratégie de protection des victimes, témoins et sources pour les régions ciblées est en cours. Les appels à candidatures ont dû être relancés plusieurs fois au niveau international et national, faute de candidatures qualifiées ou de disponibilité des candidats sélectionnés. L’avant-projet de loi relative à l’assistance juridique et judiciaire et le document de stratégie de la réforme de l’assistance juridique et judiciaire au Mali sont en ce moment en relecture dans la Commission législative permanente.

Les sessions de capitalisation des bonnes pratiques pour la prise en charge des survivantes de VBG et les victimes de violations des droits humains à Ségou et à Mopti qui ont réuni 55 acteurs de la justice et de la société civile (dont 17 femmes), ont permis d’identifier les bonnes pratiques, notamment l’utilisation de la fiche de consentement utilisée par les organisations de défense des droits humains; l’usage de la fiche de suivi pour permettre le monitoring des survivantes ; la disponibilité des maisons/centres d’hébergement ou l’aide (en nature) aux logements des agents des organisations de la société civile parajuristes. Une autre bonne pratique identifiée lors des sessions est la création d’un pool d’avocats pour accompagner les victimes car peu d’avocats sont spécialistes des questions de VBG ou des droits de l’homme. En outre, un comité d’experts a été formé au sein du Barreau qui apporte de l’assistance légale pour 12 dossiers emblématiques regroupant environ 327 victimes directes et les familles des 54 personnes portées disparues et les familles des 97 personnes tuées. Les expériences avec les différentes étapes de cette activité pilote avec le Barreau informeront la proposition des termes d’un fonds d’assistance légale permanente pour les victimes de violations et abus graves des droits de l’homme au Mali.

Les dix fiches techniques pour la campagne de sensibilisation ont été finalisées sur la base des résultats provisoires du baromètre et des entretiens avec des victimes. L’entreprise de communication a été contractée par le HCDH et ONUFEMMES.

La CNDH a été dotée d’une base de données constituant un système d'information, permettant un traitement plus efficace de l’ensemble des requêtes liées aux plaintes et à la surveillance des centres de détention et des détenus avec l’appui du HCDH et ONU Femmes. Cet outil aura besoin d’une maintenance régulière afin de permettre à la CNDH de traiter les plaintes d’une manière efficace. Les cadres de concertation ont été lancés début octobre 2021 à Mopti et Ségou en réunissant plus d’une centaine de participants dont une trentaine de femmes. Ces cadres serviront d’espace de dialogue et d’échanges avec les autorités ainsi qu’avec les autorités traditionnelles et religieuses, faciliteront la tenue d’activités de surveillance de la situation des droits de l’Homme et permettront ainsi de mener des enquêtes sur les allégations sérieuses de violations et abus des droits de l’Homme et de conduire des actions de plaidoyer. Le processus d’élaboration du rapport thématique de la CNDH sur l’accès à la justice dans le Centre incluant une analyse genre est en cours.

Pour résumer, les différents dispositifs pour garantir et rendre efficace un accès à l’assistance (légale) aux victimes des violations graves des droits de l’homme sont en place, notamment à travers la collaboration avec le Barreau, la société civile et l’appui fourni à la CNDH pour permettre un meilleur traitement des plaintes.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

La prise en compte du genre est intégrée depuis le début dans les termes de références de la stratégie d’assistance légale et de la stratégie de protection des victimes, témoins et sources. Pendant l’identification des 12 dossiers emblématiques (sélectionnés en se basant sur un choix stratégique des incidents importants ayant comme auteurs présumés des FSD), il s’est avéré que la plupart des victimes « directs » sont des hommes ; les femmes étant des victimes « indirectes » ayant perdu un membre de leur famille proche qui était aussi, dans plusieurs cas, le principal soutien de famille. Il s’agit des cas de violations du droit à la vie, de l’intégrité physique, de la liberté de la personne et du droit de savoir ou se trouve un membre de la famille après une interpellation ou arrestation. En conformité avec la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d’abus de pouvoirs (résolution de l’Assemblée générale 40/34), la famille proche ou les personnes à la charge de la victime directe sont également à considérer comme victime.

**Partie III: Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères)  Le suivi de la mise en œuvre du plan de travail annuel a été fait avec l’appui des unités de suivi/évaluation des agences récipiendaires et par le coordinateur national du projet. Cependant, à cause des règles administratives du PNUD, le poste du coordinateur national du projet a dû être republié et le processus a duré 3.5 mois.  Les réunions trimestrielles de coordination (opérationnelles et stratégiques) au niveau national sur le suivi des plans de travail et les réunions de coordination pour chaque résultat sur le terrain organisées par les agences récipiendaires ont eu lieu régulièrement selon un calendrier établi ou *ad hoc*.    Des missions de suivi ont été conduites par les différents membres des agences récipiendaires à Mopti et Ségou.  Deux sessions de capitalisation sur les bonnes pratiques ont été conduites à Ségou et Mopti. | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence?  **Oui**  Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ?  Oui. Il s’agit du baromètre participatif sous le lead de INTERPEACE. L’analyse des besoins des populations et des FDS en matière de gestion de la sécurité a été conduite par ONU Femmes.  D’autres documents importants (notamment les enquêtes réalisées et les avant-projets des lois concernés par le projet) sont disponibles en annexe :  **Annexe1 :** État des lieux des conflits locaux, des mécanismes de règlement des conflits fonciers, et de la fonctionnalité des commissions foncières dans les Régions de Ségou et Mopti  **Annexe 2 :** Enquête de perceptions sur la mise en place des Comités Consultatifs de Sécurité de la Région de Ségou  **Annexe 3 :** Enquête de perceptions sur la mise en place des Comités Consultatifs de Sécurité de la Région de Mopti  **Annexe 4** : Analyse du fonctionnement des chaine civile et pénale des Tribunaux de Grande Instance de Mopti et Ségou, du Tribunal d’Instance (TI) de Bla et de la Justice à Compétence Etendue (JPCE) de Djenné  **Annexe 5** : Analyse du fonctionnement et évaluation des besoins des commissariats et brigades des régions de Ségou et Mopti – *pas encore finalisé, confidentiel*  **Annexe 6 :** Avant-projet de loi du Code de Justice Militaire à la relecture et à la réforme du Code de justice Militaire *– pas encore disponible, sera disponible d’ici le15 novembre 2021*  **Annexe 7 :** Avant-projet de loi relatif à l'aide légale au Mali – *texte sous discussion dans la CPL* |
| **Evaluation:**Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport?  **Non** | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 55'000 USD. Il est pris en charge par le lead du projet HCDH. Vu la durée du processus de recrutement des consultants par le HCDH à travers le PNUD, l’appel de candidature sera lancé au plus tard en janvier 2022.  Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*:N/A |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Il n’y a pas eu de financement supplémentaire.  Les interventions du PBF se sont élargies à d’autres cercles et seront pérennisées dan le cadre du PROSMED: Programme d’Appui à la Stabilisation du Mali travers le Renforcement de l’Etat de Droit au Mali de 32 millions de USD( qui a déjà mobilisé **21,459,011** USD) et qui va s’étaler sur 4 ans et qui a démarré par un PIP( Plan d’Initiation du Programme financé à hauteur de 1, 5 millions ). Le PROSMED s’inscrit également dans la logique du ONE UN car exécuté conjointement par le PNUD, MINUSMA et ONUFEMMES. Les principaux bailleurs de fonds du programme sont : les Pays bas, la Suisse, le PNUD, la Norvège, UK et la MINUSMA( à travers les TF).  En attendant la finalisation des procédures administratives extrèmement longues, les activités du HCDH Mali ont été également appuyées par ses fonds du budget régulier. |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) | Un changement des indicateurs sera demandé au Secrétariat du PBF (voir les commentaires dans la Partie V).  Les agences récipiendaires préparent également la demande du versementde la deuxième tranche des fonds et meneront une réflexion au sujet d’une éventuelle demande d’extension no cost du projet pour trois mois. |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19.*

1. Ajustements financiers :Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.

N/A

1. **Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.**

N/A

1. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

☒Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

☒ Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

☐Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

☐Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondreaux traumatismes

☐Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

☐Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)

N/A

**Partie V : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données (2020)** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ Milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1**  Les causes de l’impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Ségou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs. | **Indicateur 1.a**  Mesure dans laquelle le point de vue des acteurs de la justice sur les questions traitées dans les espaces de dialogue et échange ont changé après avoir entendu/cherché à comprendre d’autres points de vue | 47% des personnes interrogées ne rapporteraient pas un crime à la justice formelle, dont 26% à cause de la corruption et 21% car ils ont peur d’aller vers ces acteurs  Si ils ont besoin d’informations sur les procédures judiciaires, les justiciables sont 90% à ne pas s’adresser au bureau d’assistance juridique et judiciaire, 80% à ne pas s’adresser à la police ou la gendarmerie, et 80% à ne pas s’adresser au tribunal.  Les justiciables s’adressent aux acteurs de la justice traditionnelle pour les cas sous leur juridiction dans 77% des cas. Pour régler les litiges fonciers ce chiffre descend à 61%.  Ils sont pourtant 11% à s’adresser à eux dans les cas qui ne sont pas dans la juridiction et particulièrement pour les cas de VBG (20%) et coups et blessures (17%) | **70%.** | Questionnaire avec les membres de chaque plateforme de dialogue |  | L’étude de base a été administrée aux justiciables dans les zones d’intervention. Les données rapportées ici en sont issues et c’est ce qui constitue la **base de données**.  Une proposition de reformulation de l’indicateur et des cibles sera soumise au PBF à part pour permettre de pouvoir capturer les contributions du projet sur les changements au près des participants. |
| **Indicateur 1.b**  Niveau d’appropriation des résultats issus du dialogue et du baromètre par les populations, autorités traditionnelles et les autorités du domaine de la justice (différencié H/F/Jeunes) | **0** | **5** | **1** |  | L’indicateur sera renseigné après la diffusion des résultats du baromètre participatif. Il faut noter que le rapport du baromètre n’est pas encore finalisé.  Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumis au PBF à part pour permettre de pouvoir capturer les contributions du projet sur les changements au près des participants. |
| Produit 1.1  Une compréhension commune des défis est établie avec la participation d'au moins 4 210 personnes | **Indicateur 1.1.1**  Cartographie des acteurs disponible | **0** | **1** | **1** | 1 | La cartographie des acteurs a débuté et est complétée continuellement grâce aux missions dans les 6 cercles d’intervention. |
| **Indicateur 1.1.2**  Nombre de personnes enquêtées dans le baromètre participatif sur la gouvernance du système de justice. | **0** | **4000** (au moins 50% de femmes ; les pourcentages & des âges seront établis lors de l’élaboration de l’échantillonnage) | **4000** | 2276  (51% femmes et 35% de jeunes) | La collecte de données du baromètre a été effectuée de manière statistiquement représentative de la population des 6 cercles de mise en œuvre du projet. Les 4000 personnes à interroger étaient une estimation obtenue auprès des consultants engagés sur ce volet du projet. Après spécification des besoins, l’échantillon a été revu à la baisse |
| **Indicateur 1.1.3**  Existence d’un baromètre | **0** | **1** | **1** | 1 | Le baromètre est en cours de réalisation. Les étapes de conception ont été finalisées ainsi que la collecte et l’analyse des données La plateforme d’accès aux données, le rapport et les séances de diffusion des résultats auront lieu dans les prochains mois. La finalisation du rapport a pris un peu plus de temps que prévu pour permettre la réadaptation des activités de dialogue et une réflexion pour le rapport final afin d’éviter des répétitions. |
| Produit 1.2  Un dialogue entre communautés et les acteurs de la justice au Centre au Mali est lancé et approprié par les parties prenantes avec la participation d'au moins 960 personnes. | **Indicateur 1.2.1**  Nombre de participants aux focus groupes, séances de dialogue et projections ventilés par sexe et âge. | **0** | 480 | **300** | 456 dont 150 femmes soit 32% et 146 jeunes de moins de 35 ans soit 32% | 18 focus groupes homogènes ont été tenus représentant les justiciables (hommes, femmes et jeunes interrogés séparément).  7 ateliers d’analyse ont eu lieu (6 dans les cercles d’intervention et 1 à Bamako) |
| **Indicateur 1.2.2**  Nombre de personnes qui écoutent les programmes radio effectués et rapport distribués | **0** | **12 300** | **4100** | N/A | L’activité n’a pas encore commencé. Les activités de communication vont commencer dans la vulgarisation de rapport de Baromètre et dans restitution de toute la phase de recherche. Cette activité a connu du retard dans sa mise en œuvre. |
| **Indicateur 1.2.3**  Nombre de plan d’action conjoints, inclusifs et sensibles au genre, élaborés et soutenus (en lien avec les R2 et R3) | **0** | **6** | **3** | N/A | Les plans d’actions conjoints n’ont pas encore été élaboré, ils seront faits après le dialogue entre les acteurs de la justice et les populations, précisément lors des ateliers de restitutions et de validation. Elle prendra en compte les données du Baromètre et seront élaboré avec tous les partenaires de mise en œuvre.  Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumis au PBF à part pour permettre de pouvoir capturer les contributions du projet sur les changements au près des participants. |
| **Indicateur 1.2.4**  Lancer une recherche de solutions durables et communes pour répondre aux besoins des parties prenantes (informant ainsi les R2 et R3 | **0** | **6** | **3** | N/A | Les solutions sont recueillies au cours des différentes rencontres mais elles seront raffinées avec les dialogues entres les acteurs de la justice et les communautés ainsi que les restitutions. Ces activités débutent en novembre 2021.  Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumise au PBF à part pour permettre de pouvoir capturer les contributions du projet sur les changements au près des participants. |
| Produit 1.3  360 personnes sont engagées à la recherche de solution locales communes et les acteurs clés de la justice s'engagent à soutenir des changements durables | **Indicateur 1.3.1**  Nombre de personnes participants aux échanges et dialogues sur les rôles et responsabilités des acteurs de la chaine judiciaire. | **0** | **100** | **0** | N/A | Les activités de dialogue vertical entre les acteurs du système judiciaire, les forums autours d’échanges sur les rôles et responsabilités débute à partir du mois de novembre 2021. |
| **Indicateur 1.3.2**  Nombre de cadre de rencontre avec les décideurs et acteurs internationaux sur la justice créé. | **0** | **14** | **5** | 1 | Un cadre d’échange s’est tenu à Bamako avec les membres du comité de pilotage. |
| **Résultat 2**  Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d’une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l’impunité dans les régions de Ségou et Mopti. | **Indicateur 2.a**  Niveau des populations envers les forces de sécurités dans les communes concernées par les CCS (données désagrégées en H, F et jeunes) | **TBD-Baromètre** | **5%** |  |  | Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumise à part à l’appréciation du Secrétariat du PBF vu qu’il n’est pas prévu de faire une étude de fin de à l’échelle du baromètre initial. On est également en train d’examiner si un autre sondage pourrait être utilisé comme référence. |
| **Indicateur 2.b**  Le niveau de confiance des populations envers les acteurs de la justice formelle (données désagrégées en H, F et jeunes) | **9% des répondants ont totalement confiance que leurs problèmes seront résolus au près de la justice formelle (10,4% chez les femmes et 7,5% chez les hommes),**  **19,4% ont assez confiance (21,2% chez les femmes et 17,5% chez les hommes),**  **12,5% ont moyennement confiance (11,9% chez les femmes et 13,1% chez les jeunes),**  **20,3% ont peu confiance (21,3% chez les femmes et 19,4% chez les hommes)** | **5%** |  |  | Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumise à part vu qu’il n’est pas prévu de faire une étude de fin de à l’échelle du baromètre initial. |
| Produit 2.1  Les capacités des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées | **Indicateur 2.1.1**  Nombre d’acteurs de la sécurité et de la justice formés par le projet, désagrégé par sexe et âge | **0** | 330 dont 30% de femmes | **80 acteurs de la Sécurité et de la Justice dont 30 femmes (soit 37,5%) en 2021** | 230 dont 65 femmes au total (2020 et 2021) |  |
| **Indicateur 2.1.2**  Nbre de personnes sensibilisées sur la lutte contre la corruption et le rôle des acteurs de la sécurité et de la justice dans la lutte contre l’impunité, désagrégé en sexe et âge | **0** | 1000 dont 30% de femmes |  | 30 personnes sensibilisées dont 14 jeunes et six femmes( soit 20% de femmes et46,6% de jeunes) |  |
| Produit 2.2  Les comités consultatifs de sécurité (CCS) inclusifs sont mise en place dans les communes où sont présents les forces de sécurité | **Indicateur 2.2.1**  Nbre de CCS opérationnels | **0** | **7** | **7 CCS sont opérationnels à** **Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné, Yasso et Femaye** | 9 CCS sont opérationnels à Mopti, Ségou Niono, Bla, San, Bandiagara, Djenné et Femaye (2020 et 2021) | Sur 7 CCS prévus à l’origine, 9 sont installés et opérationnels. Au début du projet, la Commune de Yasso (dans le Cercle de Tominian) et la Commune de Femaye (dans le Cercle de Djenné ne faisaient parties de la planification, elles ont été intégrées pour être des cas pilotes de comparaison en accord avec le Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS). Cette commune n’abrite pas les FDS contrairement aux autres communes identifiées. |
| **Indicateur 2.2.2**  Nbre de personnes sensibilisée au rôle des CCS, désagrégé par sexe et âge. | 0 | 1000 dont 30% de femmes | 200 | 20 000 personnes (dont 9 000 femmes) |  |
|  | Nombre d’acteurs de la sécurité et des représentants des OSC formés en matière de police de proximité, désagrégé par sexe et âge | 72 acteurs de la sécurité (dont 10 femmes) et 124 représentants des OSCs (dont 53 femmes, soit 42,7%et 24 jeunes, soit 19,3%) | 300 | **150** | 196 acteurs de sécurité et représentants d’OSC confondus | Les désagrégations par âge n’ont pas été rigoureusement suivies. La remarque sera faite et suivie durant l’exécutions des prochaines activités |
| Produit 2.3  Les mécanismes formels et informels de gestions des conflits sont renforcés afin de prévenir les conflits intercommunautaires | **Indicateur 2.3.1**  Nombre de commissions foncières redynamisées | 0 | 115 commissions (une par commune) | 115 commissions redynamisées | 100 commissions redynamisées | Les CoFos dans le Cercle de Niono n’ont pas pu être redynamisées à cause l’aggravation de la situation sécuritaire. |
| **Indicateur 2.3.2**  Nbre de personnes sensibilisées par le projet sur les mécanismes formels et informels de gestion des conflits fonciers, désagrégé par sexe et âge. | 0 | 1000 dont 30% de femmes |  | 8478 dont 3248 femmes (38,31%) |  |
| **Résultat 3**  **L’accès à la justice des populations du centre du Mali est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l’impunité est assurée.** | **Indicateur 3.a**  Existence d’une stratégie d’aide aux victimes | **0** | 1 | **1** | Activité en cours de réalisation | Les appels à candidatures ont dû être republiés à cause de l’indisponibilité des candidats sélectionnés et/ou pour manque de candidatures adéquates. |
| **Indicateur 3.b**  Nbre de personnes touchées par les informations disséminées, désagrégé par sexe et âge. | 0 | 32 300 | **16000** | Activité en cours de réalisation | Le recrutement de l’entreprise de communication est terminé ayant pris du retard car le HCDH Mali ne gère pas le processus administratif directement (agence non-résidente). |
| **Indicateur 3.c**  Nbre de dossiers soumis à la CNDH et traités par les autorités judiciaires concernées | 0 | 50 | **30** | Activité en cours de réalisation | Le cadre de concertation a été lancé et la transmission des dossiers ne saura pas tarder. |
| Produit 3.1  Une stratégie d'aide aux victimes de violation des droits de l'homme visant à assurer qu'elles reçoivent des informations, un soutien et une protection adéquats en vue de garantir leurs droits est élaborée et mise en œuvre | **Indicateur 3.1.1**  Nbre de personnes ayant bénéficiées d’une assistance par rapport au nombre de personnes recensées | 0 | 350 dont 150 femmes |  | 327 victimes directes et les familles de 54 personnes portées disparues et de 97 personnes tuées,ajouter. | Le Barreau a été choisi comme ‘barrière protectrice’ pour les avocats intervenants dans les dossiers, en particulier les dossiers ayant comme auteurs présumés des Forces de Défense et de Sécurité maliennes. L’élaboration des termes de la collaboration a pris du temps (examen des dossiers, propositions des montants des honoraires forfaitaires, forfaits pour la constitution des actes extrajudiciaires etc.) car le Barreau n’est pas encore très habitué à ce type de collaboration et quelques dossiers regroupent plusieurs incidents similaires). |
| **Indicateur 3.1.2**  Nbre de réunions /plaidoyers portant sur le développement d’une stratégie nationale de protection des victimes et des témoins | 0 | 1 |  | Activité en cours de réalisation | Les appels à candidatures ont dû être republiés à cause de l’indisponibilité des candidats sélectionnés et/ou pour manque de candidatures adéquates. |
| Produit 3.2  Les OSC, y compris les organisations de femmes et de jeunes, le public en général et les médias sont mieux informés sur les droits relatifs à l'accès à la justice et aux procédures judiciaires | **Indicateur 3.2.1**  Nbre d’émissions produits | **0** | **10** | **5** | Activité en cours de réalisation | Le recrutement de l’entreprise de communication est terminé ayant pris du retard car le HCDH Mali ne gère pas le processus administratif directement (agence non-résidente). Délai de réalisation du contrat : 2 mois. |
| **Indicateur 3.2.2**  % des personnes qui connaissent les droits relatifs à l’accès à la justice et les procédures judiciaires, désagrégé par sexe et âge. | **n/a** | Augmentation au moins 30% |  |  | Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumise au PBF à part. |
| **Indicateur 3.2.3**  Nombre de dépliants produits et disséminés | **0** | 20 000 | **1500** | 1500 dépliants disséminés | Le recrutement de l’entreprise de communication est terminé ayant pris du retard car le HCDH Mali ne gère pas le processus administratif directement (agence non-résidente). |
| Produit 3.3  La présence et les capacités d'intervention de la CNDH-Mali dans les régions de Mopti et Ségou sont renforcées et contribuent à une meilleure administration de la justice dans le centre du Mali | **Indicateur 3.3.1**  Rédaction et publication d’un rapport bien documenté sur l’accès à la justice | 0 | 1 |  | Activité en cours de réalisation | Recrutement du consultant est en cours. |
| **Indicateur 3.3.2**  Nbre de cas présentés par la CNDH lors des réunions de plaidoyer avec les autorités judiciaires concernées | 0 | 5 | **2** | Activité en cours de réalisation | La CNDH a été dotée d’un mécanisme de recueil des plaintes qui est maintenant opérationnel. Des ateliers de plaidoyer seront organisés avec des autorités dans les prochaines semaines sur la base de ce travail. |
|  | **Indicateur 3.3.3**  Le cadre de concertation est pleinement opérationnel avec une participation accrue des organisations locales | **Faible participation** | **Plus grande participation** | **Une bonne représentation / participation des OSC locales au sein du cadre de concertation** | Réalisé | Une proposition de reformulation de l’indicateur sera soumise au PBF à part. |